



43^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée

Genève, le 6 mars 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée pour son rapport et salue ses recommandations.

La Suisse reste profondément préoccupée par les violations graves et systématiques des droits de l'homme qui persistent dans le pays.

La Suisse salue la participation du pays à l'EPU en 2019. Pour la mise en œuvre des recommandations, elle encourage le gouvernement à coopérer pleinement avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Rapporteur spécial.

La situation d'urgence autour de COVID-19 nous touche tous. Les gouvernements et citoyens doivent prendre des mesures de précaution pour contrôler la situation. Toutefois, les limitations extraordinaires aux libertés doivent être proportionnelles et strictement requises par la situation d'urgence. L'essence des droits ne doit pas être

violée. Garantir le droit à l'information est crucial pour la protection des citoyens. Cette crise pourrait aussi être l'occasion d'initier une coopération étroite entre le pays et la communauté internationale vers des objectifs communs pour le respect des droits de l'homme dans le pays, en particulier celui à la santé.

La Suisse partage l'avis du Rapporteur spécial concernant l'urgence de soutenir des processus visant une pleine reddition de comptes, y compris devant la Cour pénale internationale pour les crimes qui relèvent de sa compétence.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Comment pourrait-on renforcer la discussion sur les droits de l'homme en RPDC dans les débats concernant la politique de sécurité à Genève et à New York ?

Je vous remercie.